

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2024 A 20 H 30**

Date de convocation : 05 / 12 / 2024

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS		Gérard MIALON
X	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER	X	Alain SABATIER
	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 2

Mme Emilie ARSAC représentée par Mme Sylvie ARSAC

M Teddy GARDES représenté par M Alain SABATIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD

ORDRE DU JOUR

- 1 **Délibération** pour demande DSEC Voiries communales et rivière La Laussonne
- 2 **Délibération** autorisation engagement 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- 3 **Délibération** demande de subvention DETR 2025 : Filets de protection et remplacement poteaux du stade
- 4 **Délibération** autorisation renouvellement convention local partagé à Mme Bonnefoy
- 5 **Délibération** suppression de poste « adjoint technique principal 1ère classe ».
- 6 **Délibération** suppression de poste non titulaire assistance petite enfance 21 h
- 7 **Délibération** autorisant la revalorisation d'un agent contractuel en CDD
- 8 **Délibération** journée de solidarité
- 9 **Délibération** autorisant signature convention avec la COM-COM pour le service commun : mutualisation de secrétaire de mairie itinérant
- 10 **Délibération** subvention école publique pour la classe de découverte 2024/2025
- 11 **Délibération** montant du loyer logement 7, place de l'église
- 12 **Délibération** DPU AV 100-101-102-105 et 327, Le Besset
- 13 **Délibération** DPU AX 273-407 et 409, Les Badioux
- 14 **Délibération** DPU AX 276-378-379-406-408 et 438, Les Badioux
- 15 **Délibération** DPU AN 84, 8 route de St Julien
- 16 **Délibération** DPU AN 274, 4 place de la fontaine du four
- 17 **Délibération** DPU AD 424-426-526 et 529, Les Engoyaux
- 18 **Délibération** DPU ZD 593-24 bis route de St Julien
- 19 **Questions diverses**

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

Délibération DPU AX 487-488, Les Badioux

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce rajout

1 Délibération pour demande DSEC Voiries communales et rivière La Laussonne

Suite aux dégâts occasionnés par les crues du 17/18 octobre sur les voiries (Les Crochets, Le Fraisse, Les Astiers) et les berges de La Laussonne en centre bourg et au regard du caractère exceptionnel de ces évènements, une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Etat pour accompagner financièrement les travaux de remise en état.

COÛT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
Travaux déjà effectués : 1 377,71 €	DSEC	297 318,97 €	80%
Travaux à faire : 370 271 €			
	Autofinancement	74 439,74 €	20%
371 648,71 €	Total financement	371 648,71 €	100%

Il faudra sûrement prioriser les travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSEC suite aux inondations et crues du 17 et 18 octobre 2024**
- **Autorise le Maire à signer les devis de remises en état des zones impactées**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

2 Délibération autorisation engagement 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Conformément aux articles L2311-3 et L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'attente du vote du Budget 2025 le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 comme suit :

Chapitre	Crédits votés en 2024 au BP et ouverts au titre de décisions modificatives	Montant à prendre en compte au titre de l'art. L 1612-1 CGCT
D /21	1 027 301,20 €	1 027 301,20 € / 4 = 256 825,30 €
	Total	256 825,30 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **Autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans les limites indiquées ci-dessus**
- **Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au BP 2025**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

3 Délibération demande de subvention DETR 2025 : Filets de protection et remplacement poteaux du stade

En raison du mauvais état des poteaux et du filet pare-ballons, par sécurité il y a lieu d'envisager leur remplacement. Ce projet est éligible à une aide DETR 2025. Le coût des travaux n'est pas connu à ce jour, les devis demandés n'étant pas encore fournis. Le Maire demande au conseil de se positionner sur cette demande DETR.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à solliciter la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès de l'Etat pour la DETR 2025**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

4 Délibération autorisation renouvellement convention local partagé à Mme Bonnefoy

M le Maire présente la demande de Mme Bonnefoy en date du 17/10/2024 pour renouveler la convention pour occuper le local partagé de la maison de santé, pour exercer des soins énergétiques en raison de 25 h par mois soit 8 jours, à partir du 01/01/2025 jusqu'au 31/07/2025.

Par délibération du 09/02/2023 le Conseil Municipal avait fixé le montant du loyer mensuel de ce local partagé à 93,50 € plus 13,60 € de charges mensuelles régularisées et révisées en fin d'année. Ainsi la location de ce local s'élèverait à 28,56 € mensuel ($93,50 : 30 \times 8 \text{ jours} = 24,93 \text{ €} + 13,60 : 30 \times 8 = 3,63 \text{ €}$).

En cas de partage avec d'autres professionnels, Mme Bonnefoy devra bien préciser les ½ journées occupées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve le renouvellement de la convention pour la location du local partagé avec Mme Bonnefoy sous les conditions exposées ci-dessus**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

5 Délibération suppression de poste « adjoint technique principal 1ère classe ».

Suite à la création lors du conseil du 11/06/2024 d'un poste d'agent de maîtrise, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1ère classe et de modifier le tableau des emplois des titulaires à partir du 01/01/2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention valide la suppression de ce poste et charge le Maire de toutes les formalités administratives et la mise en application de cette décision.

6 Délibération suppression de poste non titulaire assistance petite enfance 21 h

Suite à la création lors du conseil du 11/06/2024 d'un poste d'assistance petite enfance de 16 heures hebdo, il y a lieu de supprimer le poste d'assistance petite enfance de 21 heures hebdo et de modifier le tableau des emplois des non titulaires à partir du 01/01/2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention valide la suppression de ce poste et charge le Maire de toutes les formalités administratives et la mise en application de cette décision.

7 Délibération autorisant la revalorisation d'un agent contractuel en CDD

Au vu de la manière de servir de l'intéressée, de son évaluation individuelle et de l'atteinte de ses objectifs, le Maire propose d'attribuer à l'agent contractuel de catégorie C, occupant l'emploi de rédacteur, la rémunération calculée par référence à l'indice majoré 466 à compter du 01/01/2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions (T Gardès, A Sabatier, M H Chapuis)

- **Définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à l'emploi de rédacteur qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 01/01/2025**
- **Inscrit les crédits prévus à cet effet au budget 2025**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives et de la mise en application de cette décision.**

8 Délibération journée de solidarité

Il est nécessaire de prévoir les modalités de la journée de solidarité. Le Maire propose que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- Le travail d'un jour férié autre que le 1er mai à savoir le lundi de Pentecôte
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail défini par les règles en vigueur.
-

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions (T Gardès, A Sabatier)

- **Décide que la journée de solidarité sera accomplie dans la collectivité de la manière ci-dessus**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives et de la mise en application de cette décision.**

9 Délibération autorisant signature convention avec la COM-COM pour le service commun : mutualisation de secrétaire de mairie itinérant

Lors du CM du 10/10/2024, il a été exposé le projet de convention pour la création d'un service commun, mutualisation de secrétaire de mairie itinérant avec la COM-COM. Ce projet a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 43 le 8/10/2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions (M H Chapuis, T Gardès, A Sabatier)

- **Autorise le Maire à signer la convention**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

10 Délibération subvention école publique pour la classe de découverte 2024/2025

Les élèves de cycle 3 de l'école publique (23 élèves) participeront à une classe découverte du 24 au 27 mars 2025. Il y a lieu de définir le montant de la subvention attribuée à chaque élève participant. Le Maire propose 70 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve d'attribuer 70 € par élève participant**
- **Impute les dépenses correspondantes article 65748 du budget primitif 2025**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

11 Délibération montant du loyer logement 7, place de l'église

Les travaux de réhabilitation de ce logement sont terminés, il peut être mis en location à partir du 01/01/2025. Le Maire propose de définir le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Décide de fixer le montant mensuel du loyer à 550 €, charges eau et taxe ordures ménagères seront facturées annuellement**
- **Fixe le montant de la caution à 550 € (soit un mois de location), cette caution devant être versée avant remise des clefs aux locataires**
- **Demande que le loyer soit payé à mois échu avant le 05 de chaque mois au SGC d'Yssingaux-Trésor Public**
- **Approuve le bail présenté et autorise le Maire à signer les documents.**

12 Délibération DPU AV 100-101-102-105 et 327, Le Besset

13 Délibération DPU AX 273-407 et 409, Les Badioux

14 Délibération DPU AX 276-378-379-406-408 et 438, Les Badioux

15 Délibération DPU AN 84, 8 route de St Julien

16 Délibération DPU AN 274, 4 place de la fontaine du four

17 Délibération DPU AD 424-426-526 et 529, Les Engoyaux

18 Délibération DPU ZD 593, 24 bis route de St Julien

Rajout ordre du jour : Délibération DPU AX 487-488, Les Badioux

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles nommées ci-dessus sont couvertes par le droit de préemption urbain. L'acquisition de ces biens ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **De renoncer à préempter sur chacune de ces parcelles**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

19 Questions diverses

Implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable sur le territoire communal : ZAER, à réfléchir sur une zone

Recrutement service technique : Alexandre CHANAL pour 4 mois en remplacement de l'agent en disponibilité

Amende de police : une subvention de 3112 € est attribuée pour l'installation de 2 radars pédagogiques

Projet de vente maison route de St Julien : à réfléchir, en attente de proposition

Clocher de l'église : aucune avancée à ce jour, les entreprises ne répondent pas

Le Fraisier : S. Chapuis fait état des demandes et remarques des habitants : subvention pour rénovation du four, déneigement mal assuré autour du four, problème d'eau au bachat du couderc, socle de la première croix démoli.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15